



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

VII^e CONGRES DE L'AOMF
« Les spécificités de l'institution du Médiateur/Ombudsman »
Luxembourg, 16-18 novembre 2011

Discours d'ouverture du Président de l'AOMF, M. Fischbach

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Délégué à la Paix et à la Démocratie et aux Droits de l'Homme de l'OIF,
Mesdames et Messieurs les Médiatrices et les Médiateurs,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

J'ai le grand plaisir et l'honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue à Luxembourg. Je vous remercie surtout d'avoir répondu si nombreux à mon invitation à ce VII^e Congrès de l'AOMF qui fait suite à notre réunion au Québec en septembre 2009.

Pour vous donner un petit aperçu sur le pays qui vous accueille, sachez que le Grand-Duché de Luxembourg avec ses 2586 km² et plus de 500.000 habitants est un petit Etat avec une histoire particulièrement riche.

Situé au cœur de l'Europe entre la France, la Belgique et l'Allemagne, il a participé aux grandes évolutions européennes.

Avant d'accéder à l'indépendance en 1839 le Luxembourg a appartenu successivement au Comte puis au Duc de Luxembourg, au Duc de Bourgogne, au Roi d'Espagne, au Roi de France, aux Empereurs d'Autriche et au Roi des Pays-Bas.

Au XX^e siècle le pays prospère et dynamique à jouer un rôle catalyseur dans l'unification de l'Europe.

Membre fondateur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la CECA fondée en 1951, membre fondateur de la Communauté économique européenne et de la Communauté de l'énergie atomique fondée en 1957, les années 1950 et 60 ont marqué une croissance sensible de l'industrie et plus particulièrement de la sidérurgie luxembourgeoise.

Ce n'est que suite à la crise de la sidérurgie européenne et mondiale que l'essor de la place financière et l'émergence de nouvelles activités de service allait transformer profondément la structure de l'économie luxembourgeoise dans les dernières décennies du XX^e siècle.

La société luxembourgeoise est une société aux aspects multiculturels avec une population composée de plus d'un tiers de non-luxembourgeois ressortissants de plus de 150 Etats différents.

Aux résidents étrangers représentant 43,2% de la population en 2011, s'ajoute plus de 155.000 frontaliers allemands, français et belges qui viennent travailler tous les jours à Luxembourg.

Ce sont les portugais qui avec 37% forment la plus forte communauté étrangère au Luxembourg, viennent ensuite les français, les italiens, les belges et les allemands.

La situation linguistique au Luxembourg se caractérise par la pratique et la connaissance de trois langues, à savoir le luxembourgeois, le français et l'allemand. Cette coexistence langagière fait partie intégrante de l'identité nationale.

Avec le « lëtzebuergesch » comme langue nationale, le français comme langue de la législation ; le français, l'allemand et le luxembourgeois comme langues administratives et judiciaires, le Grand-Duché se caractérise par un multilinguisme partagé par quelques 285.000 luxembourgeois de souche.

La citoyenneté ne se définit pas uniquement par la possession de la nationalité luxembourgeoise mais aussi par l'exercice des droits civils et politiques. Au niveau du système électoral les ressortissants non-luxembourgeois peuvent participer aux élections communales et européennes.

En vue d'une meilleure intégration et participation plus active des non-luxembourgeois à la vie politique, le législateur a même étendu le droit d'éligibilité aux élections communales non seulement aux ressortissants communautaires mais également aux ressortissants des pays tiers.

Le Gouvernement actuellement au pouvoir est un Gouvernement de coalition entre chrétiens-sociaux et socialistes sous la présidence du Premier Ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker.

Succédant à son père le Grand-Duc Jean, le Grand-Duc Henri est depuis 2003 le Chef d'Etat luxembourgeois.

Voilà Mesdames, Messieurs, chers collègues, quelques explications qui devraient vous permettre de mieux situer le pays qui a l'honneur de vous accueillir à l'occasion du VII^e Congrès de l'AOMF.